Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 54 (1983)

Heft: 8: Rapport d'activité : bilans et perspectives

Artikel: Rapport introductif aux comptes 1982, aux budgets 1983, 1984, au bilan 1982, et aux budgets des fonds spéciaux des exercices 1983 et 1984

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824589

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport introductif

aux comptes 1982, aux budgets 1983, 1984, au bilan 1982, et aux budgets des fonds spéciaux des exercices 1983 et 1984

Budget 1982

Le budget de l'exercice 1982 a été ratifié par l'assemblée générale, qui s'est tenue le 19 juin 1982 à La Neuveville. Il prévoyait un excédent de dépenses de Fr. 14600.–.

Comptes 1982

La réduction des dépenses de l'association s'explique incontestablement par des économies faites sur les dépenses de fonctionnement. Il ne s'agit donc pas de délestage d'une partie des charges pour faire bonne figure.

• *Salaires et charges sociales:* le traitement du président a été comprimé en 1981 déjà, pour tenir compte des possibilités de l'association. Quant aux salaires des collaborateurs du secrétariat, ils ont également été revus à cette époque: ils comprennent celui du secrétaire général, travaillant à mi-temps, celui de la secrétaire-comptable, occupée à temps partiel, ainsi que celui de l'apprentie engagée en août 1982. Enfin, la rubrique «conciergerie» correspond essentiellement à l'activité déployée par l'employée de maison.

Il est à relever que les retenues de salaire ont fait l'objet d'un contrôle de l'AVS et, qu'à cette occasion, il a été constaté que les comptes salaires étaient tenus correctement.

• *Jetons de présence:* depuis juin 1981, seuls les membres de la direction, les présidents et les secrétaires de commissions ont droit à une modeste indemnité. Pour 1982, cela représente au total la somme de Fr. 1100.–.

• *Frais de déplacement:* cette rubrique a essentiellement augmenté en raison de la reprise de l'activité des commissions.

• *Loyer:* le montant de Fr. 5000.– correspond à la mise à disposition des locaux du bâtiment à l'association. Cette somme comprend également la participation de l'ADIJ aux charges de l'immeuble. Plus les frais sont élevés, plus la part du loyer de base se réduit d'autant.

• *Fournitures de bureau:* un effort très soutenu a permis de réduire les dépenses en rapport avec ce poste. En particulier, il a été renoncé à toutes prestations qui pourraient avoir un caractère somptuaire. Dans le cadre des mesures draconiennes prises, par exemple, aucune invitation n'a été envoyée aux membres de l'association pour l'assemblée générale 1982, cette dernière figurant dans le bulletin N° 4 du mois de mai 1982.

• *Autres frais de bureau:* des mesures ont également été prises pour que tout le matériel de bureau soit utilisé avec circonspection.

• *Dons et subventions:* une politique peut-être stricte a été suivie dans ce domaine. Elle devra être revue dès que les possibilités de l'association le permettront.

• *Cotisations:* toutes les contributions de l'association ont été également comprimées, de façon à ne manifester que des soutiens absolument indispensables.

• *Rédaction du bulletin:* il s'agit de dépenses en rapport avec la rédaction du bulletin, telles que photos, etc.

• *Cotisations et abonnements:* l'amélioration de ces postes, que l'on peut

aisément constater, correspond à un regain d'intérêt pour la vie de l'association et pour la publication du bulletin. Il est à noter que les personnes qui s'intéressent à un numéro seulement deviennent souvent membres de l'association, ou s'abonnent à la publication.

• *Vente de plusieurs numéros:* lors de la sortie de certains bulletins, des commandes conséquentes ont été passées, ce qui explique l'importance de ce poste.

• *Subventions:* sous cette rubrique sont inscrites les parts des subventions sans contreprestations. Elles couvrent ainsi en partie les frais de fonctionnement de l'association.

• *Etudes et travaux spéciaux:* il est à noter qu'un montant de Fr. 7000.–, qui correspond à des prestations reportées, a été transféré sur les fonds spéciaux « formation professionnelle ».

• *Produits et charges de l'immeuble:* des dispositions ont été prises pour limiter certaines dépenses. Des vannes thermostatiques ont en particulier été montées sur l'ensemble des radiateurs de l'immeuble.

Budget 1983

Pour la géographie d'ensemble du budget, il faut savoir qu'il a été nécessaire de rogner partout et de pratiquer encore d'autres compressions. Pour parvenir à l'équilibre indispensable, en effet, seul un budget avec une augmentation des produits et une réduction des charges pouvait être présenté. Il est à relever par ailleurs que la direction a prévu, pour les apprentis et les étudiants, une cotisation différente de celle des membres.

Le budget 1983 est basé sur les cotisations suivantes:

- membres individuels: Fr. 30.– au minumum (augmentation de Fr. 5.–);
- membres individuels, apprentis ou étudiants: Fr. 15.– (nouveau);
- membres entreprises, groupements et sociétés: Fr. 50.– au minimum (inchangé);
- membres communes: Fr. –.10 par habitant, au minimum Fr. 30.– par commune (inchangé).

• *Salaires et charges sociales:* le traitement du président a été réduit. Il en a été de même pour les salaires des collaborateurs occupés au secrétariat. Par ailleurs, un modeste poste de documentaliste a été créé. Il est à relever, à ce sujet, que le travail fourni pour classer les archives a permis de libérer un local et de le louer.

• *Fournitures de bureau:* le contrat de « leasing » pour l'appareil à photocopier a été annulé par une avance des fonds libres. Ainsi, une réduction intéressante sur le solde encore à payer a pu être obtenue et l'appareil acquis.

• *Cotisations:* un effort est demandé à chacun, raison pour laquelle il a également été prévu une augmentation des cotisations.

Budget 1984

Ce budget prévoit un excédent de dépenses de Fr. 20000.–.

Il est basé sur les cotisations suivantes:

- membres individuels: Fr. 30.– au minumum (inchangé);
- membres individuels, apprentis ou étudiants: Fr. 15.– au minimum (inchangé);
- membres entreprises, groupements et sociétés: Fr. 50.– au minimum (inchangé);
- membres communes: Fr. –.10 par habitant (inchangé), au minimum Fr. 35.– par commune (augmentation de Fr. 5.–).

L'excédent de dépenses enregistré provient en fait du financement du complément 1984 à l'annuaire statistique 1983, financement qui ne peut plus être prévu dans le cadre des fonds spéciaux, puisqu'il ne s'agit plus d'une prestation extra-

‹Lorsqu'il s'agit de placements, on peut compter sur l'UBS›

L'Union de Banques Suisses
met son expérience à votre service.

Prenez contact avec notre conseiller
en placements.
Il vous mettra sur la bonne voie.

UBS: Votre banque tous azimuts.

Succursale de Porrentruy
Rue du 23-Juin 8 – Tél. 066 65 12 41

LOSINGER

Génie civil – Construction de routes – Canalisations – Pavages – Revêtements bitumineux et traitements superficiels – Revêtement souple POLYMATCH pour places de sports

LOSINGER DELÉMONT SA
2800 Delémont

Entreprise de travaux publics

Tél. 066 22 12 43

Fiduciaire PROBITAS SA

Membre de la Chambre suisse des sociétés fiduciaires et des experts-comptables

- Révisions
- Expertises comptables et judiciaires
- Organisation et tenue de comptabilité
- Révisions de comptes communaux et paroissiaux
- Conseils en matière fiscale
- Constitutions, liquidations et organisations de sociétés

Bienne, rue Hugi 3
Téléphone 032 23 77 11

Porrentruy, rue A.-Merguin 6
Téléphone 066 66 48 49

ordinaire. Ajoutons, cependant, pour être complet, qu'il n'a été inscrit de produits ni pour les ventes de ces compléments, ni pour la possibilité réelle d'obtenir une part ponctuelle de subventions.
Ainsi qu'on peut également le constater, il est prévu la création d'un poste supplémentaire pour l'utilisation du micro-ordinateur, si l'acquisition en est décidée. Les montants de Fr. 6500.– et de Fr. 10000.–, qui apparaissent aux produits sous les rubriques « impression du bulletin » et « impression du complément de l'ouvrage statistique » correspondent donc au travail qui serait fourni par ce collaborateur.

Bilans de clôture 1982

L'analyse des bilans 1981 et 1982 fait ressortir les aspects suivants :

- le capital est réduit de la perte de l'exercice 1982, à savoir Fr. 6497.35 ;
- la subvention de la SEVA, allouée par le Conseil-exécutif du canton de Berne, a été versée à la fin de l'année 1982, raison pour laquelle il y a une augmentation de Fr. 10000.– dans le « fonds spécial du Martinet ». Ce montant a été utilisé pour les travaux qui ont été entrepris cette année. A ce sujet, on peut se référer au budget du « fonds spécial pour le Martinet » ;
- la réserve effectuée en 1981 pour les travaux de la commission de la formation professionnelle, à savoir Fr. 6000.–, ainsi que le montant de Fr. 7000.–, qui n'a pas été utilisé cette année, ont permis de constituer un nouveau fonds spécial, intitulé « formation profesionnelle » ;
- à la suite de la décision prise par la direction et le comité central, les fonds tels que « sentiers des gorges », « cinéma », « sauvegarde du patrimoine jurasien », « commission économique » et « étude des travaux spéciaux » ont été fondus dans le compte « fonds spécial général ».

Budget 1983 et 1984 des fonds spéciaux

• *Le fonds spécial « général »* fait ressortir des dépenses qui correspondent à

M. Roland Schaller et Mlle Josiane Montavon dans la salle de conférence. (Photo J.-C. W.)

	Pertes et Profits 1981		Budget 1982		Pertes et Profits 1982		Budget 1983		Budget 1984	
Traitement du Président	10'857.45		5'500.--		5'515.90		4'600.--		4'600.--	
Secrétariat et documentaliste	31'196.--		48'000.--		48'373.--		44'000.--		46'000.--	
Conciergerie	1'378.80		1'000.--		1'185.95		1'200.--		1'200.--	
Charges sociales	3'392.70		4'300.--		4'403.10		4'800.--		5'000.--	
Jetons de présence	3'827.20		3'000.--		1'000.--		1'500.--		1'500.--	
Frais de délégation	3'216.60		200.--		386.80		100.--		100.--	
Frais de déplacements	3'288.--		8'000.--		7'315.70		6'500.--		6'500.--	
Assemblée générale	5'941.20		1'000.--		948.40		500.--		500.--	
Création d'un poste	-.--		-.--		-.--		-.--		16'500.--	
Loyer	5'000.--		5'000.--		5'000.--		5'000.--		5'000.--	
Achat de mobilier	-.--		-.--		-.--		-.--		-.--	
Entretien et réparation du mobilier	2'073.40		1'000.--		415.50		300.--		400.--	
Assurances	189.--		200.--		512.40		350.--		400.--	
Electricité des bureaux	469.95		500.--		479.60		200.--		200.--	
Fournitures de bureau	9'800.60		6'500.--		3'536.55		3'500.--		3'500.--	
Autres frais de bureau	4'638.50		2'000.--		1'750.10		1'000.--		1'000.--	
Ports et taxes CCP	1'969.35		2'000.--		2'832.10		2'500.--		2'500.--	
Téléphones	1'330.90		1'200.--		1'356.70		1'500.--		1'500.--	
Ouvrages et abonnements	801.--		1'000.--		504.85		500.--		500.--	
Dons et subventions	1'700.--		1'000.--		50.--		500.--		500.--	
Cotisations	1'670.--		1'000.--		540.--		500.--		500.--	
Rédaction du bulletin	700.75		1'500.--		1'394.40		1'500.--		1'500.--	
Impression du bulletin	17'578.40		40'000.--		40'622.--		40'000.--		40'000.--	6'500.--
Impression de l'"Annuaire statistique"	-.--		-.--		-.--		-.--		20'000.--	10'000.--
Cotisations des membres "individuels"		17'075.--		23'000.--		23'248.50		25'000.--		25'500.--
Cotisations des membres "communes"		9'760.--		9'500.--		9'970.--		9'500.--		9'500.--
Cotisations des membres "sociétés"		2'635.--		2'500.--		2'710.--		2'500.--		2'500.--
Cotisations des membres "entreprises"		7'205.--		7'000.--		7'080.--		7'000.--		7'000.--
Abonnements		5'875.--		8'500.--		8'495.--		10'000.--		10'500.--
Annonces publicitaires		6'245.--		16'000.--		18'030.--		18'000.--		18'000.--
Ventes au numéro		1'339.90		1'000.--		735.40		500.--		500.--
Ventes de plusieurs numéros		-.--		8'000.--		9'276.20		7'000.--		7'000.--
Dons		-.--		500.--		351.60		500.--		500.--
Intérêts passifs	19.90		-.--		-.--		-.--		-.--	
Amortissement	3'147.--		-.--		-.--		-.--		-.--	
Intérêts actifs		6'298.55		6'000.--		6'757.15		6'000.--		6'000.--
Recettes diverses		176.50		300.--		454.20		300.--		350.--
Subventions		10'000.--		20'000.--		20'000.--		25'000.--		25'000.--
Etudes et travaux spéciaux	6'850.--		7'000.--	11'000.--	11'462.70	15'666.50	7'000.--	5'000.--	6'200.--	5'000.--
Charges et produits de l'immeuble		9'962.10	5'000.--	18'000.--	8'959.30	19'273.15	7'750.--	19'000.--	7'750.--	19'500.--
	121'036.70	76'572.05	145'900.--	131'300.--	148'545.05	142'047.80	135'300.--	135'300.--	173'350.--	153'350.--
		44'464.65		14'600.--		6'497.35		-.--		20'000.--
	121'036.70	121'036.70	145'900.--	145'900.--	148'545.05	148'545.05	135'300.--	135'300.--	173'350.--	173'350.--

BILAN DE CLOTURE

	1981	1982	1981 ACTIFS	1981 PASSIFS	1982 ACTIFS	1982 PASSIFS
Caisse			123.15		341.60	
Compte de chèques postaux			6'321.36		1'707.91	
Carnets d'épargnes DL			66'777.10		61'312.95	
Titres DL			82'000.--		86'804.85	
Impôt anticipé Exploitation			2'492.--		2'403.15	
Carnets d'épargnes Fonds spéciaux	46'941.79	7'374.44				
Titres Fonds spéciaux	45'000.--	102'400.--				
Débiteurs Fonds spéciaux	6'431.90	6'620.40				
Impôt anticipé Fonds spéciaux	1'031.50	1'507.05	99'405.19		117'901.89	
Actifs transitoires			12'812.35		4'053.--	
Immeuble			182'600.--		182'600.--	
Mobilier			1.--		1.--	
Dossiers Aménagement du territoire			1.--			
Créanciers exploitation envers Fds spéciaux				6'431.90		6'620.40
Passifs transitoires				13'134.65		5'540.--
Fonds spécial "Immeuble"	5'403.40	6'044.80				
Fonds spécial "Chemin d'Outremont"	11'882.--	12'231.70				
Fonds spécial "Martinet"	2'372.10	12'177.70				
Fonds spécial "Général"	(73'747.69)	74'447.69				
Fonds spécial "Formation professionnelle"	(6'000.--)	13'000.--		99'405.19		117'901.89
Capital				333'561.41		327'064.06
			452'533.15	452'533.15	457'126.35	457'126.35

FONDS SPECIAUX - BUDGET 1983-1984
****

	1983		1984	
	Charges	Produits	Charges	Produits
1. FONDS GENERAL				
Solde reporté		74'447.69		17'642.09
Classement des archives	10'305.60			
Impression de la "Table des matières"	8'000.--			
Ventes de la "Table des matières"		2'000.--		
Subventions		p.m.		
Achat d'un micro-ordinateur	15'000.--			
Travaux de recherche	3'000.--			
Composition de l'"Annuaire statistique"	32'000.--	10'000.--		
Impression de l'"Annuaire statistique"	8'000.--			
Ventes de l'"Annuaire statistique"		10'000.--		
Subventions		p.m.		
Procédure en cours	5'000.--			
Acquisition de parts sociales	500.--			
Intérêts actifs		3'000.--		700.--
Solde à nouveau	17'642.09		18'342.09	
	99'447.69	99'447.69	18'342.09	18'342.09
2. IMMEUBLE				
Solde reporté		5'044.80		5'244.80
Provision constituée en vue du remplacement du brûleur		1'000.--		
Provision 1983 en vue du remplacement du brûleur		500.--		
Remplacement du brûleur	1'500.--			
Intérêts actifs		200.--		200.--
Solde à nouveau	5'244.80		5'444.80	
	6'744.80	6'744.80	5'444.80	5'444.80
3. CHEMIN D'OUTREMONT				
Solde reporté		12'231.--		12'731.--
Contributions annuelles		1'190.--		1'190.--
Travaux d'entretien	1'190.--		1'190.--	
Intérêts		500.--		500.--
Attribution du fonds au futur propriétaire			13'231.--	
Solde à nouveau	12'731.--		-.--	
	13'921.--	13'921.--	14'421.--	14'421.--
4. MARTINET DE CORCELLES				
Solde reporté		2'087.40		3'087.40
Subvention de la SEVA		10'000.--		
Subvention du Canton de Berne		7'000.--		
Subvention de la ligue Suisse pour la protection du patrimoine (Heimatschutz)		2'000.--		
Dons		3'000.--		
Travaux devisés	21'000.--			
Assurances	300.--		300.--	
Electricité	200.--		200.--	
Intérêts		500.--		100.--
Remise à la fondation à constituer			2'687.40	
Solde à nouveau	3'087.40		-.--	
	24'587.40	24'587.40	3'187.40	3'187.40
5. FORMATION PROFESSIONNELLE				
Solde reporté		13'000.--		3'500.--
Attribution extraordinaire d'un prix aux apprentis	10'000.--		3'700.--	
Intérêts		500.--		200.--
Solde à nouveau	3'500.--		-.--	
	13'500.--	13'500.--	3'700.--	3'700.--

des prestations nouvelles et extraordinaires de l'association. Il est clair que les démarches entreprises pour obtenir une subvention de ces travaux n'ont pas encore abouti et que, par voie de conséquence, seule une mention «pour mémoire» est faite.
Il est à relever que la «Table des matières» va sortir de presse sous peu et que les travaux en vue de la publication de l'«Annuaire statistique», de 250 pages environ, va bon train. Il n'a pas encore été pris de décision quant à l'achat d'un micro-ordinateur, qui s'avère pourtant indispensable, pour la protection des données et les publications ultérieures des compléments.

• *Fonds spécial «immeuble»:* ce fonds doit uniquement servir à l'entretien de l'immeuble, ce qui incombe à l'association. Il sera essentiellement alimenté par un éventuel solde des provisions sur la part des charges de l'immeuble supportée par l'ADIJ.

• *Fonds «chemin d'Outremont»:* le capital provient d'un versement d'environ Fr. 3000.– du Département militaire fédéral et du solde non utilisé des contributions de l'ADIJ et des utilisateurs de chemin.
Il semble qu'une solution sera trouvée dans le courant de l'année prochaine, pour remettre ce chemin à un nouveau propriétaire. Rappelons qu'il avait été repris par l'ADIJ au DMF à la fin du service actif, et ce à bien plaire.

• *Fonds «formation professionnelle»:* ce fonds est essentiellement prévu pour l'attribution de prix importants, ainsi que pour l'acquisition d'œuvres exceptionnelles présentées par les apprentis.
Cette année, aucun montant n'a été distrait de ce fonds. Les prix attribués lors du IIe Salon des jeunes talents, d'une valeur d'environ Fr. 5000.–, ont été prélevés dans le compte d'exploitation «études et travaux spéciaux». Précisons que la participation de la commission de la formation professionnelle à cette manifestation sera relatée dans le bulletin N° 10 qui paraîtra prochainement.

Procès-verbal de la séance de vérification des comptes 1982

Conformément au mandat confié et à l'article 16 des statuts de l'ADIJ, nous avons contrôlé les comptes de l'année 1982, en procédant à de nombreux sondages.

Sur la base de nos constatations et des informations données par Me Roland Schaller, Président, et par Mme T. Hagmann chargée de la tenue des comptes de l'ADIJ, nous pouvons recommander à l'assemblée générale d'approuver les comptes et le bilan tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements aux organes responsables.

Moutier, le 8 septembre 1983.

Les Communes vérificatrices

COMMUNE DE SAIGNELEGIER — COMMUNE DE BELPRAHON

Henri Garessus — Hugo von Niedermäusern

Le vérificateur permanent

René Domont